

Emballages: marquage et procédure d'évaluation de leur conformité

1996/0123(COD) - 28/05/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Bien que la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages invite le Conseil à statuer sur le marquage des emballages, le Conseil et le Parlement européen ne sont pas contraints pour autant d'adopter une directive immédiatement. Compte tenu des défaillances mentionnées ci-dessus, le Comité estime qu'il serait préférable de consentir un effort pour l'amélioration de la situation actuelle ainsi que pour la réduction des emballages superflus, après quoi il sera possible de consacrer un peu plus de temps au développement d'un marquage UE compréhensible et compatible avec l'environnement international.